

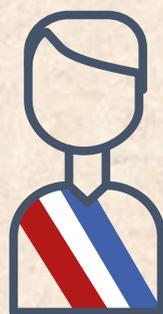


30 > 31
mars 2022

Bordeaux

Palais des Congrès

GUIDE DE L'EXPOSANT



contact@selaq.fr
05 56 07 13 50
www.selaq.fr





SOMMAIRE

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE > PAGE 3

ACCÈS AU SALON > PAGE 4

LIEU D'EXPOSITION > PAGE 5

HORAIRES > PAGE 6

LIVRAISON / STATIONNEMENT > PAGE 7

ÉQUIPEMENT DES STANDS > PAGE 9

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES > PAGE 10

ASSURANCE, GARDIENNAGE, DÉCLARATION > PAGE 22

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ > PAGE 24

UNE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DU SALON

 **L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités de Gironde**
est l'organisateur général.

 **CEB** (Congrès et Expositions de Bordeaux) loue le Palais des Congrès à l'organisateur et, dans ce cadre, édicte un certain nombre de clauses techniques qu'il vous faut connaître.

 Un certain nombre d'entreprises agréées sont les seules habilitées à réaliser les prestations suivantes : réserves, mobilier, traiteur.



HÉLÈNE RICARD

Commissaire général du salon

✉ helene.ricard@amg33.fr

📞 06 02 59 41 61



MATHILDE FERCHAUD

Commercialisation

✉ mathilde.ferchaud@amg33.fr

📞 07 71 81 78 16



LAURA CAMSUZOU

Agencement et installation

✉ laura.camsuzou.soubie@amg33.fr

📞 06 78 91 96 34



ISABELLE GUERIN

Assistante de gestion

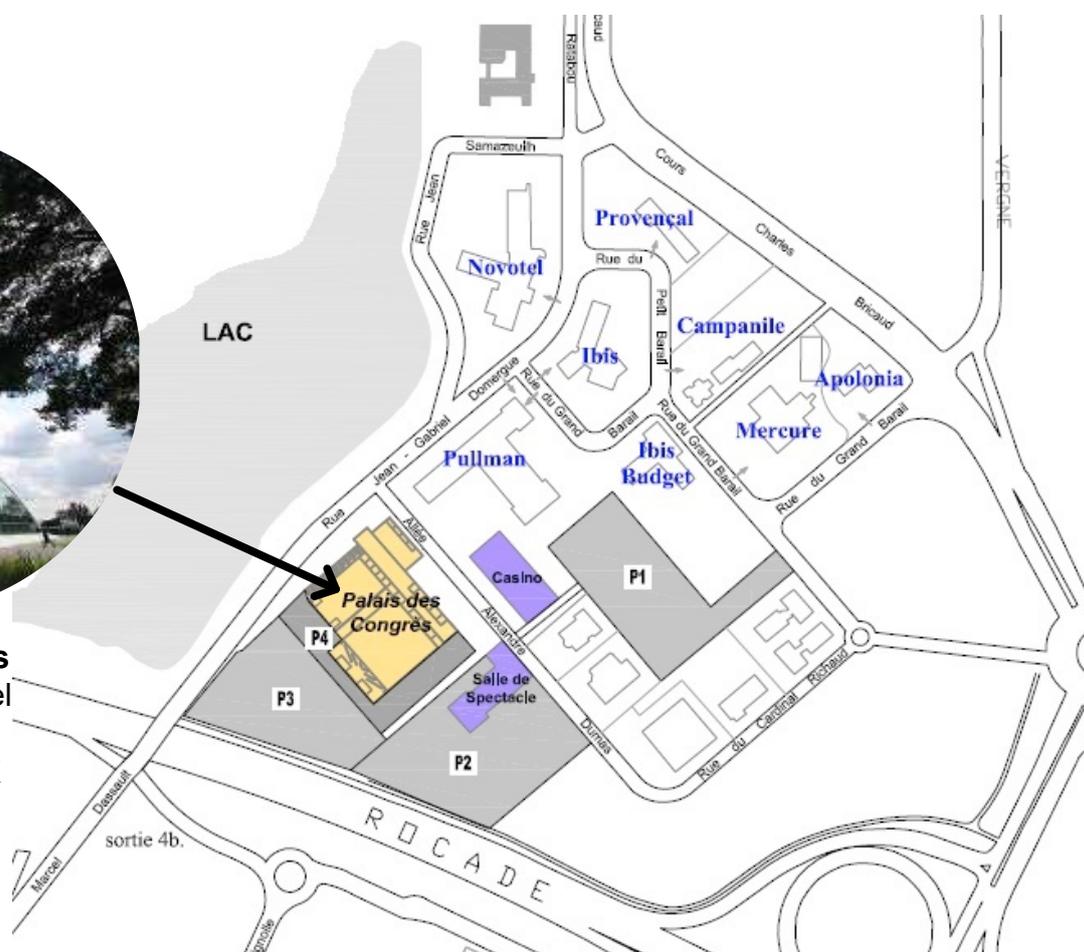
✉ isabelle.guerin@amg33.fr

📞 05 56 07 13 50

ACCÈS AU PALAIS DES CONGRÈS



Palais des Congrès
Avenue Jean-Gabriel
Domergue
33300 BORDEAUX



1 Venir au palais des congrès

En voiture : A10 Bordeaux-Paris sortie 4C - A10 Paris-Bordeaux sortie Bordeaux Lac sortie 4

En avion : Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac - Bus Navette Liane 1 (arrêt Gambetta), puis Tramway ligne C (arrêt Palais des Congrès)

En Train : Gare SNCF Saint Jean puis Tramway ligne C (arrêt Palais des Congrès)

En transports en commun : Tramway ligne C – arrêt Palais des Congrès - www.infotbm.com

2 Accès au palais des congrès

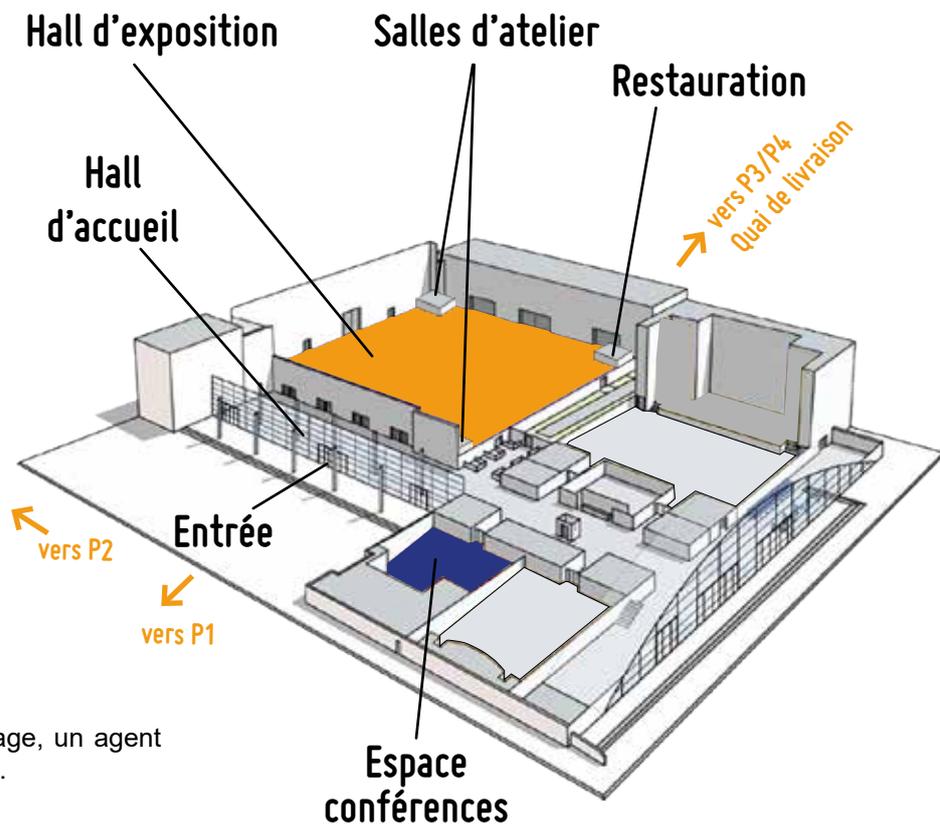
Parking visiteurs et congressistes gratuit : Rue du Cardinal Richaud (Parking P1, P2, P3)

Accès piéton : Allée Alexandre Dumas

Accès livraison : Avenue Jean-Gabriel Domergue (Parking P4)

CARACTÉRISTIQUES DU LIEU D'EXPOSITION

- X Hall d'exposition est situé au rez-de-chaussée du bâtiment.
- X Sa surface est de 3 025 m² (56 m x 54 m).
- X Le sol est en béton, finition quartz.
- X L'éclairage est réalisé par lampes à iodures métalliques.
- X La hauteur libre sous poutres est de 6.80 m dans le hall d'exposition.
- X La distribution électrique est effectuée par trappons au sol.
- X Du début du montage à la fin du démontage, un agent d'exploitation, est présent dans le bâtiment.



IMPÉRATIFS

- X Les **deux seuls adhésifs autorisés** sur le sol sont :
 - « SUPERMOUNT 22102 » de Supertape
 - « EURO 704 EXHIBITION TAPE » de Sidcadgroup
- X L'**affichage** sur les piliers est interdit ainsi que sur les murs, les portes ou les vitres.
- X Le **perçage** des sols, murs, plafonds est interdit.
- X Aucune **arrivée / évacuation** d'eau n'est disponible.
- X **Aucune suspension** n'est autorisée.
- X **Aucun véhicule** n'est autorisé dans le hall.



HORAIRES DE MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'équipe organisatrice du salon sera sur place pour vous accueillir à chaque étape du salon.

MONTAGE

Les stands seront mis à disposition des exposants :

Stand nu **Lundi 28 mars 2022 de 16h à 19h**

Tous les stands **Mardi 29 mars 2022 de 9h à 19h**
Mercredi 30 mars 2022 de 7h à 8h30

Le montage de votre stand doit impérativement être terminé avant le 30 mars 2022 à 8h30

HORAIRES DU SALON

Les horaires d'ouverture du salon :

Le mercredi 30 mars 2022 de 9h à 19h30

Le jeudi 31 mars 2022 de 9h à 16h30

Restauration

- sur le salon

Un espace restauration sera présent au sein du salon.

- aux alentours

De nombreux restaurants se situent à proximité du Palais des congrès.

DÉMONTAGE

Le démontage de l'exposition s'effectuera le **jeudi 31 mars 2022 à partir de 16h30**.

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tout le matériel et les installations de stand devront obligatoirement être retirés **au plus tard le 01 avril 2022 à 12h**. Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

L'accès pendant le montage et démontage se fera uniquement par l'aire de livraison.

LIVRAISONS ET STATIONNEMENT

ACCÈS

Les livraisons seront effectuées uniquement pendant les horaires de montage.

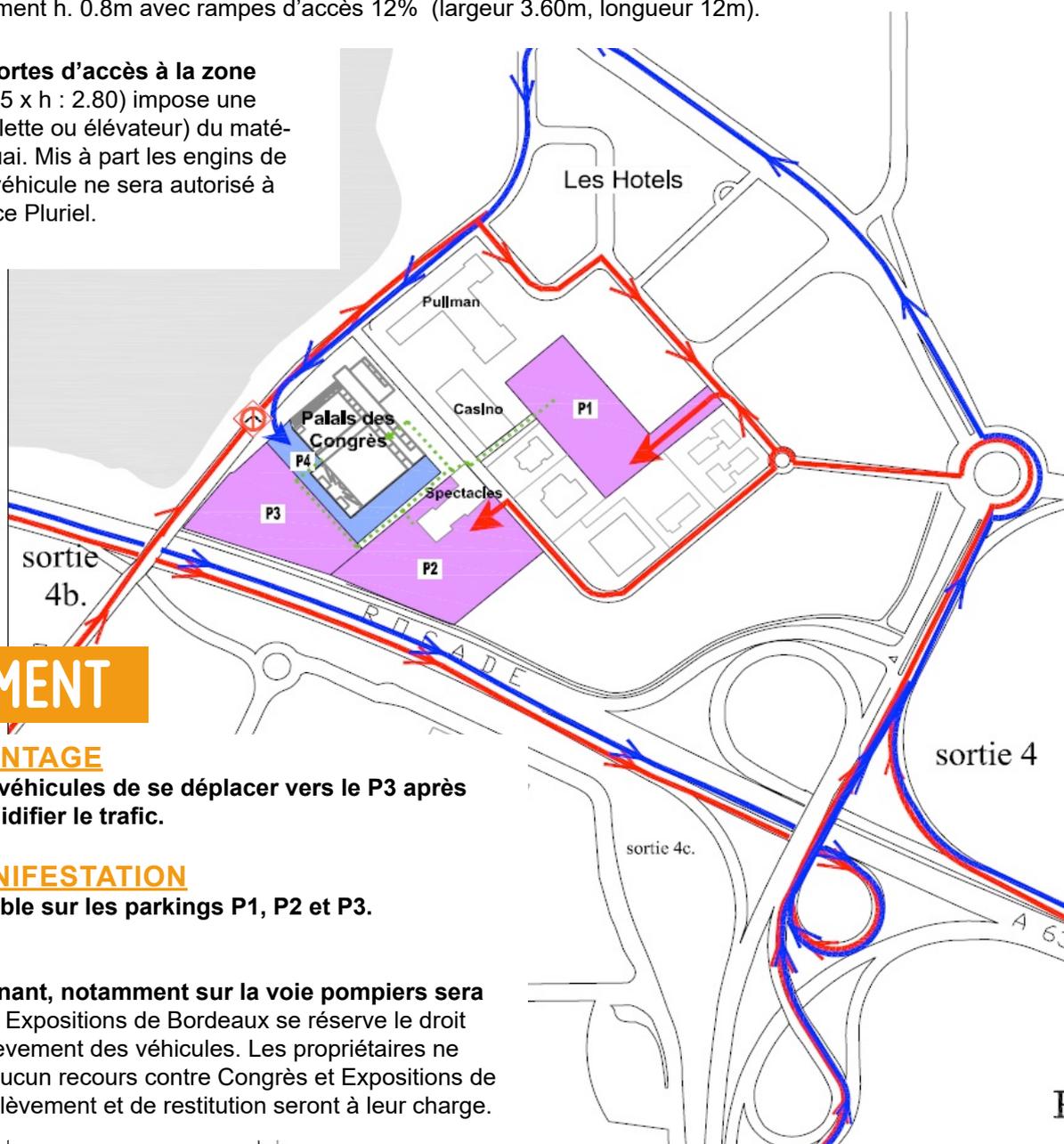
En dehors des jours et horaires de montage et démontage, aucun colis ne sera accepté.

Accès à l'aire de livraison par le parking P4

Avenue Jean-Gabriel Domergue

→ Quai de déchargement h. 0.8m avec rampes d'accès 12% (largeur 3.60m, longueur 12m).

La dimension des portes d'accès à la zone d'exposition (l : 2.485 x h : 2.80) impose une manutention (transpalette ou élévateur) du matériel livré à partir du quai. Mis à part les engins de manutention, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'Espace Pluriel.



STATIONNEMENT

MONTAGE, DÉMONTAGE

Nous demandons aux véhicules de se déplacer vers le P3 après déchargement pour fluidifier le trafic.

PENDANT LA MANIFESTATION

Stationnement disponible sur les parkings P1, P2 et P3.

Tout stationnement gênant, notamment sur la voie pompiers sera sanctionné. Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre Congrès et Expositions de Bordeaux. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge.

— Accès parking P4

— Accès parking P1,P2,P3

..... Accès piétons

■ P4

■ P1,P2,P3

ACCES AU PARKING P4; LIVRAISONS UNIQUEMENT
(Fournisseurs/prestataires, exposants...)

ACCES AU PARKING P1, P2, P3;

-Visiteurs, Congressistes

-Stationnement exposants hors livraisons

LIVRAISONS

IDENTIFICATION, RÉCUPÉRATION DES COLIS

Les livraisons en pré-montage pourront être effectuées à **partir du lundi 28 mars 2022 à 9h**.
Une réserve de stockage est prévue à cet effet. A son arrivée, l'exposant viendra récupérer ses colis.

IDENTIFICATION DES COLIS

Merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous pour l'expédition de vos colis.

Salon des élus locaux et des agents publics de la Nouvelle-Aquitaine	 Sélaq Salon des élus locaux et agents publics de la Nouvelle-Aquitaine	30 > 31 mars 2022 Bordeaux Palais des Congrès
Société :	
Stand :	
PALAIS DES CONGRÈS DE BORDEAUX Avenue Jean Gabriel Domergue 33300 Bordeaux		
Nom du contact sur place :		
Téléphone :		
N° du colis :	Nb total de colis :	



Tout colis ne portant pas ces informations pourra être refusé.

Congrès et Expositions de Bordeaux décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

RÉCUPÉRATION DES COLIS EN FIN DE CONGRÈS

Les colis pourront être repris **du jeudi 31 mars 2022 à partir de 16h30 au vendredi 01 avril 2022 à 12h**.

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis.
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis.
- Les amener dans la zone de stockage du Palais des congrès au fond de l'espace exposition.
- Prévenir votre transporteur de les récupérer



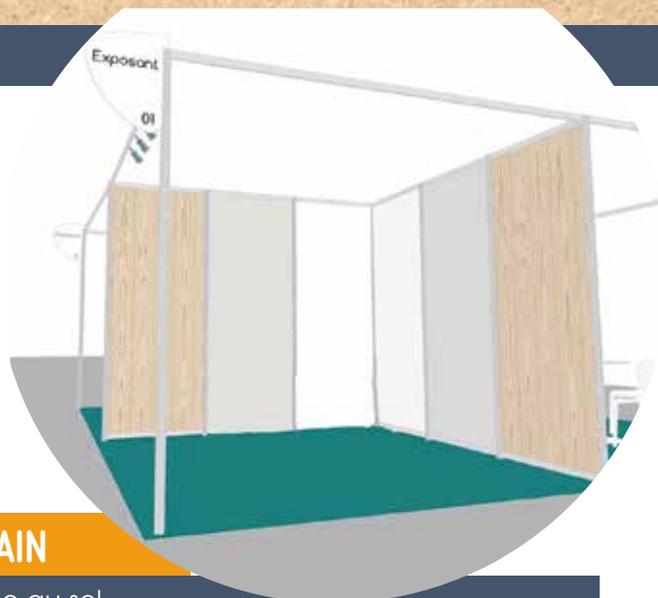
Tous colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage.

En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, CEB décline toute responsabilité en cas de détérioration perte ou vol des colis.

ÉQUIPEMENT DES STANDS

LE STAND NU

- + la location de l'espace au sol
- + un accès wifi
- + un branchement électrique 3 kW



LE STAND ÉQUIPÉ

- + la location de l'espace au sol
- + un accès wifi
- + un branchement électrique 3 kW
- + la moquette
- + cloisons de fond et de retour et bandeau et bandeau
- + enseigne drapeau
- + un rail de 3 spots

LE STAND CLÉ EN MAIN

- + la location de l'espace au sol
- + un accès wifi
- + un branchement électrique 3 kW
- + la moquette
- + cloisons de fond et de retour et bandeau
- + enseigne drapeau
- + un rail de 3 spots
- + Mobilier: 1 table, 3 chaises, 1 comptoir d'accueil (non fermé à clé)



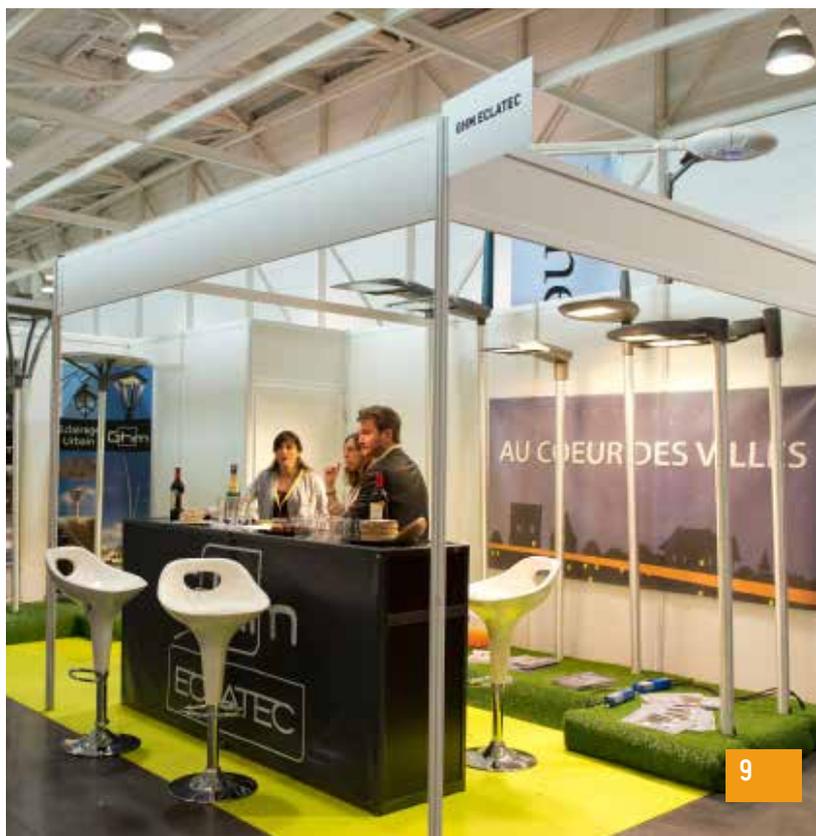
Aucune installation ne doit empiéter sur les allées.

Il est interdit de modifier les stands équipés et clé en main en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

Le mobilier fourni est de type « standard ».
Pour personnaliser votre stand et votre mobilier, contacter notre prestataire
[page 21](#)

1 ESPACE DANS LE PÔLE MUTUALISÉ

- + la location de l'espace au sol
- + un accès wifi
- + un branchement électrique 3 kW
- + la moquette
- + une enseigne
- + 1 table et 2 chaises





PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ASSURÉES PAR LE CEB

L'équipe de Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), partenaire du SELAQ, est à votre disposition pour répondre à vos questions techniques liées à votre installation et aux prestations supplémentaires que vous souhaiteriez commander : branchements électriques, téléphoniques, internet, nettoyage, manutention,...

CONTACT

Audrey CATRICE

Assistante technico-commerciale

CS20088 - 33070 BORDEAUX Cedex

📞 06 65 28 29 92

✉ a.catrice@bordeaux-expo.com

Les commandes doivent être notifiées par l'intermédiaire des bons de commandes spécifiques joints à ce dossier. Ils sont à retourner à CEB **au plus tard le 15 mars 2022** accompagnés du plan d'implantation des branchements électriques (**page 15**) et du chèque de paiement (libellé à l'ordre de Congrès et Expositions de Bordeaux) ou la copie de l'ordre de virement effectué à l'aide du RIB ci-dessous où doivent figurer le nom de l'exposant ainsi que le nom de la manifestation.

BANQUE : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
10907	00001	62021786456	27
IBAN : FR76 1090 7000 0162 0217 8645 627		Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX	



Chaque stand est équipé d'un branchement électrique (3 kW/ 9m²)

Les branchements électriques sont distribués par CEB à partir de trappes au sol selon les modalités suivantes :

- Branchement 3 kw monophasé : Bloc ménager 3 prises
- Branchement 6 kw monophasé : connexion sur 2 prises 16A de type ménager
- Branchement 12 kw monophasé : connexion sur 4 prises 16A de type ménager
- Branchement 18 kw triphasé : Connexion sur P17 femelle tétra 32A

Au-delà de 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'une borne munie d'organe de protection contre les surintensités, et d'un disjoncteur général (Différentiel 30mA).

Lorsque l'exposant prend possession de son stand, le matériel est sous tension. Le raccordement s'effectue indifféremment sur l'une ou l'autre des prises disponibles, dans la limite des intensités maximum admissibles pour chacune d'elle, à savoir : 16 A sur chacune des prises classiques.

Comme l'impose le règlement de sécurité, le coffret de branchement électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clé. Si un coffret était placé dans un local fermé à clé, l'exposant n'aurait pas de recours contre l'organisateur ou le techni-

icien qui entrerait, par nécessité, dans ce local pour accéder au coffret.

Pour les plans retournés dans le délai imparti, le branchement électrique sera implanté sur le stand conformément aux indications portées par l'exposant sur le schéma figurant sur le bon de commande en annexe, avec une tolérance de plus ou moins 50 cm.

Pour les plans reçus après la date limite, Congrès et Expositions de Bordeaux implantera le coffret en fonction des contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les conditions d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand ou aux autres stands.

Toute demande d'intervention pour déplacement de coffret sera facturée.

Pour rappel, chaque stand est de base équipé d'un branchement électrique de 3 kW/9m². Pour augmenter la puissance, il convient de compléter le bon de commande p.16.

CONNEXION INTERNET

Chaque exposant se verra remettre par les organisateurs un code wifi.

Pour des besoins spécifiques, il convient de compléter le bon de commande p.16.

CONNEXION À INTERNET FILAIRE comprend :

- Une arrivée réseau Ethernet de type RJ45 sur le stand (spécifier l'emplacement souhaité sur plan)
- Une connexion Internet valable pour toute la durée de l'évènement
- Bande passante Internet minimum non garantie (réservation de bande passante possible en option)

Configuration PC minimum requise

- Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- Poste informatique équipé d'une interface réseau Ethernet (adaptateur RJ45 si tablette)
- Paramétrage du poste informatique en client DHCP automatique obligatoire (IP Automatique)

Cette prestation n'inclut pas la mise en réseau des stations de travail (switch).

CONNEXION PAR RÉSEAU WIFI PRIVÉ:

- Code Wifi CEB PRO - Code WIFI individuel valide pour la durée de la manifestation avec limitation de 5Mb/s par accès.
- Code Wifi CEB PRO+ - Code WIFI individuel valide pour la durée de la manifestation avec limitation de 10Mb/s par accès.

Pas de Timeout. Astreinte intégrée 9H/17H.

Configuration requise

- Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- Poste informatique équipé d'une connectivité WIFI compatible « an » ou « ac » (fréquences 5 Ghz) - La fréquence 2.4 Ghz n'est plus compatible avec nos infrastructures
- Tout système d'exploitation compatible WIFI avec cryptage WPA2
- Paramétrage du poste informatique en client DHCP automatique obligatoire (IP Automatique)

NETTOYAGE DES STANDS

TARIFS ET BON DE COMMANDE P.16

L'offre de base à laquelle vous avez souscrit comprend le retrait du film plastique de protection des moquettes. CEB assure, sur commande, le nettoyage des stands.

Cette prestation comporte deux parties qui peuvent être commandées séparément.

REMISE EN ÉTAT DU STAND

Réalisée avant l'ouverture, la prestation comprend le désencombrement du stand, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.

ENTRETIEN DU STAND

Réalisée chaque soir (ou matin), sauf le dernier jour, la prestation comprend l'enlèvement des déchets, le vidage des corbeilles, le balayage des sols ou l'aspiration des moquettes, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.

LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR

TARIFS ET BON DE COMMANDE P.17

CEB assure sur commande la mise à disposition d'un chariot élévateur avec cariste lors des opérations de montage et de démontage pour le chargement et le déchargement de matériel.

Le tarif comprend la location du véhicule, la mise à disposition d'un cariste et ses prestations.

La limite de capacité de notre chariot élévateur pour toute marchandise à manutentionner est de **1.5 tonnes max.**
Important : par temps de pluie, le chariot élévateur, électrique, ne pourra accéder au parking.

Toute heure commencée est due.

HÔTESSES

TARIFS ET BON DE COMMANDE P.18

En supplément : le repas, + 25 % après 22h, + 25 % du forfait journée ou soirée (le lundi de Pâques, le 14 Juillet et le 15 Août), + 100 % (le 1^{er} mai, le 25 décembre et 1^{er} janvier).

Pour les prestations de plus de 6 heures, une heure de pause déjeuner est déduite.

Les tarifs incluent : les salaires, les charges sociales, les assurances RC, la mise à disposition des tailleurs et le pressing.

PAUSE CAFÉ

TARIFS ET BON DE COMMANDE P.19

Pour toute commande de pauses café, merci de compléter le formulaire approprié.

Pour toute autre commande, merci de consulter la liste des traiteurs agréés.

LACOSTE TRAITEUR

47 avenue de la Forêt, ZAC Mermoz,
33320 EYSINES - Tél 05 56 57 59 67
www.lacoste-traiteur.com
Email : contact@lacoste-traiteur.com

CAPDEVIELLE TRAITEUR

1 rue Pierre Duhaa, ZAC de Fieuzal,
33520 BRUGES - Tél 05 57 19 09 99
www.capdevielle.com
Email : capdevielle@capdevielle.com

MONBLANC TRAITEUR

256 av. Las 33127 ST JEAN D'ILLAC
Tél 05 56 21 61 32
www.monblanc-traiteur.com
Email : contact@monblanc-traiteur.com

HUMBLLOT TRAITEUR

Rue P.P. de Piquet, ZAC Poujeau,
33610 CANEJAN - Tél 05 57 26 24 26
www.humblot-traiteur.fr
Email : e.letanneur@humblot-traiteur.fr

MAISON DULOU TRAITEUR

24 bis route du Bois de Savis,
33640 CASTRES - Tél 05 56 67 10 44
www.dulou-traiteur.com
Email : contact@dulou-traiteur.com

Toute prestation sera commandée auprès d'un traiteur référencé par le Palais et facturée par CEB.

CEB assure sur commande la mise à disposition d'écran sur pied et autres prestations audiovisuelles.

Les prestations incluent la livraison, l'installation, la vérification du bon fonctionnement et le démontage. Une assistance technique sur appel téléphonique est également comprise.

ECRANS LCD 47" HD SONY

Connectique HDMI et VGA - Port USB pour lecture de fichiers, images ou vidéo stockées -Formats suivants supportés :

- USB Play Yes (USB viewer supports FAT16, FAT32, ex-FAT and NTFS file systems).
- USB Play (Contents) MPEG1/ MPEG2PS/ MPEG2TS/ AVCHD/ MP4Part10/ MP4Part2/ AVI(XVID)/ AVI(MotionJpeg)/ MOV/ WMV/ MKV/ WEBM/ 3GPP/ MP3/ WMA/ WAV/ JPEG/ MP3

Dimensions hors tout : TV only 1083 x 639 x 64.5 mm (Largeur*Hauteur*Profondeur) / POIDS 15Kg / norme support mural VESA 300

ECRANS 80" FULL HD SHARP

Connectique HDMI et VGA - Port USB pour lecture de fichiers vidéo, photo JPEG (.jpg) (conforme DCF2.0), musique

- Formats suivants supportés :
- FAT/FAT32, NTFS ; Audio : MP3 / Dolby Digital / LPCM / ADPCM
 - fichier : .avi / .mkv / .asf / .wmv .mp4 / .mov / .mpgv / .mpeg
 - Vidéo : DivX / 3.11/4.x/5.1/6.0 / XviD / H.264 / MPEG4 / Motion Jpeg

Dimensions sans pied (L x H x P): 1862 x 1112 x 99 / Poids (kg): 56.0 / Fixation VESA (mm): 600 x 400



FICHE ENTREPRISE OBLIGATOIRE POUR TOUTE COMMANDE



Aucune commande ne sera prise en compte en l'absence de cette fiche entreprise dûment complétée accompagnée d'un chèque de règlement (à l'ordre de CEB) ou de la copie de l'ordre de virement (RIB page 10 et sur tous les bons de commande) sur lequel devra OBLIGATOIREMENT figurer le nom de l'exposant et celui de la manifestation.

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

Nom et fonction du responsable sur site :

Téléphone(s) :

E-mail :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° SIRET :

N° de TVA intracommunautaire (Obligatoire) :

Adresse de facturation si différente :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

INFO FACTURATION TVA

Clients Français :

Facturation avec TVA obligatoire

Clients étrangers UE :

Il est possible de facturer sans TVA si vous êtes un professionnel assujéti dans un autre Etat.

Pour cela, communiquez votre numéro d'identification intracommunautaire, nous vérifierons votre éligibilité sur la base de données

Européenne VIES : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/vatRequest.html

NB : En l'absence de votre numéro de TVA intracommunautaire ou si votre numéro d'identification intracommunautaire n'est pas reconnu par la base de données, nous serons dans l'obligation de vous facturer la TVA.

Clients étrangers hors UE :

Il est possible de facturer sans TVA si votre activité professionnelle effective est attestée

(et peut être vérifiée) par des éléments officiels 2017 traduites en français ou en anglais qui attestent votre activité commerciale (ex des documents commerciaux, site web, enregistrement professionnel officiels). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
NB : sans ces éléments nous serons dans l'obligation de vous facturer avec TVA.

L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions du Règlement Général du salon et les accepter (case à cocher)

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com

ELECTRICITÉ, NETTOYAGE, INTERNET BON DE COMMANDE

Sont inclus sur tous le stands : un branchement de 3 Kw et un accès Wifi.

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

CODE	DÉSIGNATION	NB	PU HT	TOTAL HT
AUGMENTATION DE PUISSANCE STAND				
835.1	Branchement 6 kw (Augmentation de puissance de 3 à 6 kw)		99,19 €	
837.1	Branchement 12 kw (Augmentation de puissance de 3 à 12 kw)		198,45 €	
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES COMPLEMENTAIRES				
332	Rail équipé de 3 spots 100 Watt		73,78 €	
321	Bloc ménager 3 prises 10 A		17.72 €	
INTERNET FILAIRE				
INF3155	Ligne Internet filaire Débit réservé de 5 Mbps (ne comprend pas la mise en réseau des postes de travail, ni le boîtier de partage (switch), ni les câbles réseaux supplémentaires)		250 €	
INF3156	Ligne Internet filaire Débit réservé de 10 Mbps (ne comprend pas la mise en réseau des postes de travail, ni le boîtier de partage (switch), ni les câbles réseaux supplémentaires)		450 €	
NETTOYAGE				
5010	Remise en état du stand avant ouverture / m ²		1.58 €	
5030	Entretien du stand / m ² / jour		1.53 €	
RÈGLEMENT			TOTAL HT	
<input type="checkbox"/> Chèque Banque : N° du chèque :			TVA 20 %	
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement			TOTAL TTC	

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com



LOCATION CHARIOT ÉLÉVATEUR BON DE COMMANDE

CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE

Raison Sociale :

Nom de l'exposant:

DATES	NOMBRE HEURES TOTALES	PRIX unit HT par heure	TOTAL HT
		98,41 €	
		98,41 €	
		98,41 €	
Signature, date, cachet		TOTAL HT	
		TVA 20 %	
		TOTAL TTC	

RÈGLEMENT

Chèque

Banque :

N° du chèque :

Virement : joindre la copie de l'ordre de virement

DESCRIPTION DE VOTRE DEMANDE

Contact sur place :

.....

.....

Email/ Téléphone.....

.....

.....

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com

HÔTESSES BON DE COMMANDE

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

DESCRIPTIF DE VOTRE DEMANDE

Couleur de tenue souhaitée :

Descriptif de la mission :

Langues parlées :

Tarif forfaitaire entre 7h et 22h	PU HT	Nombre d'hôtesSES 30 mars	Heure début Heure fin	Nombre d'hôtesSES 31 mars	Heure début Heure fin	TOTAL HT
Forfait 4 heures	116 €					
Forfait 5 heures	145 €					
Forfait 6 heures	174 €					
Forfait 7 heures *	174 €					
Forfait 8 heures *	203 €					
Forfait 9 heures *	232 €					
Forfait 10 heures *	261 €					
Forfait 11 heures *	290 €					
Forfait 12 heures *	326,25 €					
<i>* 1 heure de pause incluse</i>						
Indemnité repas	15 €					
RÈGLEMENT				TOTAL HT		
<input type="checkbox"/> Chèque Banque : N° du chèque :				TVA 20 %		
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement				TOTAL TTC		

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com

PAUSES CAFÉ BON DE COMMANDE

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

Désignation	Nbre 30 mars	Nbre 31 mars	Horaires de livraison	PU HT	TVA	TOTAL HT
Mini viennoiseries (assortiment croissants, chocolatinnes, pains aux raisins) (Minimum de 10)				1,22 €	10%	
Mini cannelés (Minimum de 10)				1,34 €	10%	
Mini macarons (Minimum de 10)				2,81 €	10%	
Jus de fruits (1L) -Servi avec gobelets				7,32 €	10%	
Eau Minérale « Abatilles » (1L) plate -Servi avec gobelets				4,30 €	10%	
Coca (Sodas) (1.5L)				7,32 €	10%	
Machine à café Espresso «Lavazza» Dégressif sur plusieurs jours (1j : 78,79€ / 2j : 135,06€)				Tarif dégressif	20%	
Dosette de café «Classique Lavazza » Tarif dégressif <300 dosettes (0.54€ HT/dosette)				0,62 €	10%	
Pause « Espresso » - Tarif/J (1 machine, 50 capsules café, 5L jus orange, 5L jus pamplemousse, 10L eau plate)				168,83 €	10%	
Thermos Café (2L-25 cafés) Servi avec gobelets				27,68 €	10%	
Thermos Thé (1,5L) Servi avec gobelets				18 €	10%	
Corbeille de fruits (environ 15 personnes)				37,38 €	10%	
RÈGLEMENT			TOTAL HT			
<input type="checkbox"/> Chèque :			TVA 10 %			
Banque :			TVA 20%			
N° du chèque :			TOTAL TTC			
<input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement						

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com

AUDIOVISUEL BON DE COMMANDE

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

DÉSIGNATION	QTÉ	DURÉE	PU HT	TOTAL HT
ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DESIGN AUDIPACK <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	405,33 €	
		2 jours	498,00 €	
ECRAN 47" HD SONY SUR PIED DE TABLE <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	321,68 €	
		2 jours	386,24 €	
ECRAN 80" HD SHARP SUR PIED DESIGN AUDIPACK <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	875,79 €	
		2 jours	1202,86 €	
ECRAN 80" HD SHARP SUR PIED DE TABLE <i>Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel téléphonique</i>		1 jour	792,26 €	
		2 jours	1091,13 €	
PC PORTABLE AIDES VISUELLES ET DIFFUSION VIDEO <i>PC avec processeur i7, carte graphique HD, pack Office Prestation obligatoirement associée à une location d'écran ou de vidéoprojecteur)</i>		1 jour	309,73 €	
		2 jours	367,47 €	
RÈGLEMENT <input type="checkbox"/> Chèque : Banque : N° du chèque : <input type="checkbox"/> Virement : joindre la copie de l'ordre de virement		TOTAL HT		
		TVA 20 %		
		TOTAL TTC		

Installation souhaitée le :

De heures à heures

À la demande : toute prestation audio, vidéo ou lumière sur devis, selon étude ou sur cahier des charges

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Audrey CATRICE
a.catrice@bordeaux-expo.com



MOBILIER BON DE COMMANDE

MOBILIER DE STANDS COMPLÉMENTAIRES (TABLES, CHAISES, FRIGO, ACCESSOIRES,...)

Au-delà de l'offre de base proposée par l'organisateur du SELAQ, vous pouvez aménager votre stand selon vos besoins en rajoutant une réserve, des grilles, des étagères ou si vous n'avez pas pris le stand clé en main ou si vous avez besoin d'accessoires complémentaires, vous pouvez choisir votre mobilier (chaises, tables, frigo...) que vous trouverez sur www.co-nect.fr

Merci de bien vouloir compléter le plan d'implantation **PAGE 15** afin de localiser le mobiliers complémentaires souhaité sur votre stand.

Ce dernier est à transmettre à **CO-NECT**

CONTACT CO-NECT

Zone d'Activités Bois de Lion
33240 PEUJARD

✉ n.jolit@co-nect.fr
☎ 05 57 94 80 80

TRANSPORT – MANUTENTION – STOCKAGE – TRANSITAIRE (DÉDOUANEMENT)

CONTACT

W & S LOGISTICS

Rue Bertrand Balguerie
ZI Bordeaux Fret
33521 BRUGES Cedex

Alexandra SOKOLOVA
✉ asokolova@wslogistics.fr
☎ 05 57 57 34 27

PLANTES ET DÉCORATION FLORALES

CONTACT

LES JARDINS DE GALLY

Avenue de Tourville,
Parc d'activité Aliénor
33300 Bordeaux Lac

Véronique Asselin
✉ vasselin@gally.com
☎ 02 40 75 07 52
www.lesjardinsdegally.com



ASSURANCE, GARDIENNAGE, DÉCLARATION

ASSURANCE

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la convention et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptible d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre.

Congrès et Expositions de Bordeaux dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

GARDIENNAGE

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par Congrès et Expositions de Bordeaux, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des échantillons sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas fermant les réserves de marchandise.

Aucune personne ne sera admise sur le stand en dehors des jours et horaires d'ouverture aux exposants.

DÉCLARATION

MATERIEL ET COMBUSTIBLES EN FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que pour exposer une machine en fonctionnement ou bien pour utiliser des combustibles liquides ou gazeux, il faut que le chargé de sécurité de la manifestation soit averti en remplissant le Formulaire spécifique ci-après

Cette déclaration ne dispense pas l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.



MATÉRIEL EN FONCTIONNEMENT, COMBUSTIBLE DÉCLARATION

Raison Sociale :

Nom de l'exposant :

Nom et fonction du responsable sur site :

Téléphone(s) :

E-mail :

UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Nature du combustible :

Quantité sur le stand :

Utilisation:

MACHINE EN FONCTIONNEMENT

Type de matériel présenté :

Quantité sur le stand:

Utilisation:

*Les exposants présentant du matériel en fonctionnement et/ou utilisant un combustible (Cf. règlement de sécurité), doivent impérativement remplir la présente déclaration avant le passage de la Commission de Sécurité qui donnera son accord au vu de la prescription des mesures de sécurité mises en œuvre par l'exposant.
L'organisateur a tout pouvoir de faire interrompre les démonstrations si les mesures de sécurité décrites ne sont pas respectées*

Signature, date, cachet

À RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2022

Laura CAMSUZOU
contact@selaq.fr



RÉGLEMENT DE SÉCURITÉ

Le Palais des Congrès de Bordeaux en tant qu'Établissement Recevant du Public est assujéti à diverses réglementations dont la liste suivante est non exhaustive :

- Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111.19 et suivants, articles R123-2 à 55, R152-6, R152-7,
- Code de l'Urbanisme articles R111-1 ; R111-5, R111-6, R111-48, R111-49,
- Arrêté du 23 mars 1965 modifié,
- Arrêté du 18 novembre 1987 modifié, relatif aux salles d'exposition, les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre,
- Arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux salles de conférences, de réunions et à usages multiples,
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatifs aux restaurants et débits de boissons (règles ERP),
- Arrêté du 1er août 2006 relatif à l'accès des personnes handicapés,
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accès des personnes handicapés.

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5§3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987 modifié. Le respect des dispositions du présent document par les exposants et locataires de stand est imposé par l'article T8.

Obligations des exposants et locataires de stand

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer et respecter les différentes règles de sécurité présentées dans ce présent document, en plus des législations applicables.

Dès le début des travaux d'aménagements les stands peuvent faire l'objet de contrôle de la part du Chargé de Sécurité désigné par l'organisateur. Les exposants et locataires de stands ne peuvent se soustraire ou refuser ce contrôle.

Lors de la visite de réception des travaux par la CCDSA et/ou le chargé de sécurité les aménagements doivent être achevés.

Toutes dispositions doivent être prises pour que les membres de la CCDSA ou le chargé de sécurité puissent examiner l'ensemble des aménagements dans leurs détails (Examen à la discrétion des membres de la CCDSA ou du chargé de sécurité).

L'exposant ou son mandataire qualifié doit tenir à la disposition des membres de la CCDSA tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T 21, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.

Le Chargé de Sécurité peut apporter conseil et assistance auprès des exposants qui en feraient la demande (orale ou écrite).

L'utilisation d'équipements spécifiques peut imposer une déclaration préalable et écrite au moins 30 jours avant l'ouverture au public par l'exposant auprès de l'organisateur.

Le présent document fait l'objet d'une publicité auprès des membres de la CCDSA.

Règlementation des matériaux d'aménagement des stands (réaction au feu)

Réglementation Française

Dans le présent chapitre, en matière de réaction au feu des matériaux d'aménagements et en fonction de la réglementation française :

- M0, signifie « incombustible »,
- M1, signifie « non inflammable »,
- M2, signifie « difficilement inflammable »,
- M3, signifie « moyennement inflammable »,
- M4, signifie « facilement inflammable ».

Le classement au feu des matériaux d'aménagements est attesté par un procès-verbal de réaction au feu. Ce document délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur doit vous être transmis par votre fournisseur. Il est le seul garant. Une copie de ce PV doit être fournis aux équipes de vérifications de CEB, PV en cours de validé.

Exigences réglementaires des matériaux d'aménagement

➤ Revêtements de sol

Tous les revêtements de sol doivent être classés M0, M1, M2 ou M3.

Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

➤ Ossature

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2.

Toutefois, les ossatures BOIS de 24 mm et plus sont admises sans protection particulière. Les ossatures bois de section inférieure à 24 mm ne sont pas classées et doivent faire l'objet d'un traitement d'ignifugation.

➤ Cloisons

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2. Les cloisons en bois ne répondant pas à ces conditions doivent être ignifugées.

➤ Revêtements des cloisons

Ils doivent être M0, M1, M2.

Sont interdits dans tous les cas, en revêtement de cloisons : les moquettes, qu'elles soient flottantes, agrafées ou collées, les plaques, panneaux ou feuilles de matière plastique expansée qui ne seraient pas au moins difficilement inflammables (M2), les agglomérés cellulosiques mous.

➤ **Produits autres que sols**

Exigence Euroclasse réglementaire minimal acceptée,

- Incombustible A1 FI
- M 0 A2 FI s1
- A2 FI s1/s2
- M 3 B FI s1/s2
- C FI s1/s2
- M 4 D FI s1/s2

Stand couvert et stand à étage

➤ **Stands couverts**

De manière générale, l'implantation de plafonds ou d'aménagements formant un plafond (ou d'une manière générale tout aménagement formant plafond) est strictement interdit afin de ne pas s'opposer au déversement de l'eau des sprinklers (dispositif d'extinction automatique à eau implanté sous le plafond des halls).

Toutefois des assouplissements à cette règle sont tolérés sous couvert du respect des règles suivantes : adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en mentionnant au minimum :

Des éléments alvéolés genre "Claustras" en matériaux M0, M1 ou M2 (50 % de vide minimum),

Des éléments alternés en matériaux M0, M1 ou M2 disposés en "damier" de manière à constituer un plafond largement ajouré (50 %),

Des bandes verticales en matériaux minces, M0, M1 ou M2 espacées d'au moins 20 cm,

Des bandes horizontales en matériaux M0, M1 ou M2 à condition que leur largeur ne soit pas supérieure à 1 mètre et qu'elles soient séparées par un espace libre au moins égal à la largeur des bandes, des plaques perforées en matériaux M0 ou M1 à condition que les ouvertures correspondent à 50 % de la surface des plaques, des tissus à larges mailles, n'offrant qu'une résistance limitée au passage de l'eau. Ces tissus doivent être au moins M0, M1 ou M2.

Dans tous les cas les aménagements formant le plafond doivent être dans des matériaux non gouttant en cas d'incendie (maille supérieure ou égale à 5 mm²).

Dans tous les cas : La distance entre deux stands couverts ne doit pas être inférieure à 4 m.

Si la surface couverte est comprise entre 20 et 50 m² l'exposant doit prévoir : un extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité (extincteur fourni à la charge de l'exposant).

➤ Stand à étage

L'implantation de stand à étage est soumise à déclaration. La demande doit être adressée, au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en communiquant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute au sol,
- la surface brute de l'étage,
- la surface de l'étage accessible au public,
- le nombre et la largeur du ou des escalier(s) d'accès,
- un plan d'ensemble,
- un plan de chaque façade,
- la nature de l'activité à l'étage,
- la copie du contrôle à l'origine du stand à étage,
- le nom du bureau de contrôle retenu pour la vérification du montage in situ,
- la date de passage du bureau de contrôle pour la vérification in situ.

Si une prestation est fournie à l'étage, la même prestation, dans les mêmes conditions de qualité doit pouvoir être fournie au rez-de-chaussée pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Le rez-de-chaussée est obligatoirement traité de façon à le rendre facilement accessible à tout le monde.

Le rez-de-chaussée comme l'étage doivent disposer de leur propre extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité.

Installations électriques

Congrès et Expositions de Bordeaux met à disposition des exposants des coffrets électriques dit « semi permanents » afin de délivrer la puissance électrique commandée. Ces coffrets sont équipés de disjoncteurs différentiels 30 mA.

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation, possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec les règles de sécurité. Le montage doit faire l'objet d'une attestation sur l'honneur quant au respect des normes en vigueur.

Le coffret électrique semi-permanent doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand et aux équipes de sécurité incendie de CEB et de son prestataire électrique.



L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est interdit.

Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné au plus égal à 30 mA.

Les appareils de la classe 1 doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est interdite.

Les équipements électriques installés en extérieur doivent être de classe minimale IP44.

Les câbles souples peuvent être fixés aux aménagements provisoires des stands. Ils doivent être prévus pour une tension minimale au moins égale à 500 volts et disposés d'un conducteur de terre. Les câbles de type Scindex sont interdits.

Les socles de prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 A. Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.

➤ Néons et lampes à décharge

L'utilisation de ce type d'équipement est soumise à déclaration.

Vous devez adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en précisant :

- le type d'équipement utilisé,
- la plage de haute tension,
- en fournissant la documentation technique.

Les néons (d'enseigne lumineuse par exemple) et les lampes à décharge alimentés en haute tension doivent être installés conformément aux règles de la norme NF C 15-150. Si elles sont enfermées dans les enveloppes isolantes, ces enveloppes doivent être constituées de matériaux de catégorie M3.

L'interrupteur prévu à l'article 5 de la NF C 15-150 peut être confondu avec le disjoncteur principal du coffret semi permanent.

Attention, CEB ou l'organisateur peut imposer la présence d'un extincteur 2 kg à CO₂ (dioxyde de carbone) sur le stand.

Lutte contre l'incendie

De manière générale, les aménagements ne doivent pas gêner la signalétique ou l'accès aux équipements de sécurité ce qui comprend :

Lorsqu'un extincteur est exigé sur un stand, l'exposant ou son mandataire doit s'assurer qu'une personne formée à son maniement est présente sur stand pendant la phase d'ouverture au public.

En cas de nécessité, les halls sont dotés d'extincteurs dont l'utilisation est du domaine public. Les RIA sont prévus et réservés aux équipes de sécurité ou au personnel de CEB dûment formé.

Pour les extérieurs, il est important de savoir que chaque cuisine est dotée au moins d'un extincteur à eau plus additif de 6 litres.



Utilisation des combustibles

On entend par « utilisation de combustibles », le fait pour un exposant, locataire de stands ou tout commettant d'utiliser, en présence du public, des matières inflammables, à usage de combustible, en combustion ou non, présentées à l'état solide, liquide ou gazeux.

➤ Autorisation

La présentation et/ou l'utilisation d'équipements avec point chaud (cheminée, piano de cuisine, friteuses, etc.) est soumise à déclaration. Cette déclaration doit être adressée au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en mentionnant au minimum :

➤ Solides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- stockage ordonné et propre,
- stockage maximal sur le stand égal à la quantité nécessaire pour le fonctionnement
- journalier avec un maximal de 0,5 stères ou 3 sacs de granulés de dérivés de bois,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand,
- stockage hors d'atteinte du public mais accessible aux équipes de sécurité.

➤ Liquides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- 10 litres de liquides inflammables de 2e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur ou égale à 40°),
- 5 litres de liquides inflammables de 1ère catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol,
- xylène, essence de térébenthine),
- les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont interdits,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.

Pour connaître la catégorie d'un produit, vous devez connaître le « point éclair » du liquide c'est-à-dire la température à partir de laquelle les vapeurs sont inflammables. Par mesure de commodité, vous pouvez aussi adresser une demande d'information auprès du Service Prévention et Sécurité Incendie de Congrès et Expositions de Bordeaux en fournissant les caractéristiques du produit.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant

Liste de produits interdits

Les produits suivants sont interdits sur les stands (sauf autorisations spéciales de la CCDSA et de CEB) :

- La distribution d'échantillons ou produits contenant un gaz inflammable
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ou irritant
- Le propane
- Gaz inhibiteur de réaction d'oxydoréduction
- Les articles en Celluloïd
- Les artifices pyrotechniques et explosifs
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure, de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone,
- Les armes à feu
- Les produits à base de nitrate d'ammonium ou de chlorate de soude
- L'acétylène, l'oxygène et l'hydrogène

➤ Gaz inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- Gaz propane interdit
- Tuyaux en bon état et en cours de validité
- Arrêt d'urgence des fluides facilement accessible au personnel du stand et du service de sécurité incendie,
- Disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.
- butane autorisé (13 kg),
- pas de stockage de bouteilles (pleine ou vide) sur le stand,

De plus, pour les cuisines :

- Extincteur 6 litres à eau + additif vérifié dans les 12 derniers mois,
- Extincteur CO2 vérifié dans les 12 derniers mois
- couverture anti-feu en bon état,
- Protection M0 (de préférence non métallique) autour des brûleurs, ▪ couverture anti-feu en bon état,
- Vérification journalière des cuisines par le service de sécurité incendie.

Liste des aménagements soumis à déclaration (Ce qui décore ou habille votre stand)

➤ Une autorisation doit être demandée auprès de l'organisateur pour :

- exposer une machine en fonctionnement,
- utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux,
- construire un stand à étage,
- installer un CTS,
- disposer d'un stand couvert (mise en œuvre d'un plafond ou d'un vélum).

➤ Formulaire de déclaration

Le formulaire dûment complété doit être retourné à l'organisateur. Cette déclaration ne dispense nullement l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

➤ Cas particuliers

Vous êtes restaurateur, vous devez :

- ✓ envoyer 30 jours le plan d'occupation de la salle de restauration en précisant le cheminement principal débouchant à ses extrémités aux dégagements (largeur 1,40 m)
- ✓ veiller à ce que la salle dispose au minimum de deux sorties (de 1,40 m de large) distantes d'au moins 5 mètres (si la surface est inférieure à 500 m²)
- ✓ disposer, au comptoir, d'un extincteur 2 kg à CO2 en cours de validité
- ✓ veiller à ce qu'un espace du comptoir soit d'une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m (comptoir «handicapés»)

Liste des équipements soumis à déclaration (Ce que VOUS présentez)

- machine d'exposition présentée en fonctionnement
- moteurs thermiques ou à combustion présentés en fonctionnement
- motos, automobiles, camions, bus, etc. (véhicules routiers)
- bateaux
- coque de piscine
- Lasers présentés ou non en fonctionnement (dès qu'un laser est présent sur le stand)
- générateurs de fumée
- gaz combustible
- solides, liquides ou gaz inflammables
- gaz inerte (ex : hélium, azote, dioxyde de carbone, etc.)
- sources radioactives
- rayons X
- utilisation de point chaud (T° 50 C)



Vous implantez (ou faites implanter) un CTS, vous devez :

- ✓ disposer de l'autorisation écrite de Congrès et Expositions de Bordeaux (en raison des réseaux enterrés),
- ✓ transmettre les coordonnées du monteur
- ✓ disposer de l'extrait de registre de sécurité
- ✓ faire installer un ou des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) avec un minimum de 1 puis en fonction de la surface de la structure
- ✓ disposer au minimum d'un extincteur 6 l à eau + additif

Ces règles viennent en complément des règles applicables aux aménagements réalisés à l'intérieur du CTS ou de la structure.

Accessibilité des espaces aux personnes handicapées

La réglementation applicable pour l'accueil des personnes handicapées demande de prendre en compte tout type d'handicap. Pour cela, les obligations faites aux exposants et à l'organisateur évoluent d'année en année. ⁽¹⁾

➤ Banque d'accueil, comptoir, guichet

Vous devez les rendre utilisables par une personne en position assise :

- hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m
- écritoire de 0,30 m de profondeur
- largeur minimale de 0,60 m
- disposer d'une source lumineuse suffisante (200 lux)

➤ Périodes d'application du présent titre

Le Code du Travail et les différentes réglementations du travail s'appliquent à chaque travailleur présent sur site et notamment en matière, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'activité des périodes de « montage » et de « démontage » est assimilable à un chantier de BTP. Des règles simples et strictes de sécurité, santé et conditions de travail sont à respecter par l'ensemble de personnes présentes sur site.

➤ Présentation des risques

Afin d'informer sur les risques présents sur le site du site, Congrès et Expositions de Bordeaux a édité un document de synthèse présentant la liste (non exhaustive) des principaux risques observables lors des phases de montage/démontage des salons. Ce document est consultable auprès du Service Sécurité de Congrès et Expositions de Bordeaux.

➤ Couleur de la moquette de stand/moquette d'allée

La couleur des moquettes d'allée est définie par l'architecte du salon pour une harmonie générale. Vous devez, lors de votre réflexion sur vos aménagements prendre en compte que vous devez choisir une moquette de stand, lorsque vous avez une surélévation, d'une couleur différente et présentant un contraste important.

➤ Pente et rampe d'accès

Vous implantez votre stand en surélévation :

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

Règlementation applicable aux travailleurs et leurs équipements

Cadre général

Il est nécessaire, pour la bonne compréhension de ce titre, d'identifier et de distinguer les trois phases d'activité liées au salon :

➤ **Le montage**

C'est la période comprise entre la date d'arrivée des exposants (ou de leurs commettants) et la date de première ouverture au public.

Cette période est dédiée à l'édification des stands et aménagements propres à chaque stand.

La date de montage fait l'objet de publicité dans les différents documents transmis par l'organisateur et notamment dans le présent guide.

➤ **L'ouverture au public qui se divise en deux parties :**

Période d'ouverture réelle au public (guichets ouverts) : c'est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon

Période de fermeture de nuit : c'est la période comprise entre une fermeture et une ouverture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon, après son ouverture officielle et avant sa clôture,

➤ **Le démontage**

C'est la période qui suit la clôture officielle du salon et à partir de laquelle le public n'est plus admis sur le site.

➤ **Gestion de la coactivité**

Sont définies comme coactivité les phases d'un chantier faisant intervenir au moins deux entreprises simultanément dans des espaces non indépendants en matière sécurité et/ou de santé au travail. Si les aménagements mis en place sont volumineux ou s'ils nécessitent une technicité particulière, informer par écrit l'organisateur qui veillera à la gestion de la coactivité.

➤ **Utilisation d'engins spéciaux**

Est assimilé à un engin spécial, tout véhicule (à moteur ou non et quelle que soit la source d'énergie) nécessitant une autorisation de conduite de l'employeur.

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier.

➤ **Autorisation de conduite**

Les utilisateurs d'engins spéciaux doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux (CACES) et à minima être porteurs de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

Chaque employeur doit informer des risques spécifiques du site et ceux liés à la coactivité. Pour cela, l'employeur peut prendre contact avec l'organisateur. Le CACES et l'autorisation de conduite doivent être en adéquation avec le type de véhicule utilisé.

➤ **Entretien et vérification des véhicules**

Les engins spéciaux utilisés sur le site doivent être en bon état de fonctionnement et correctement entretenus. La vérification semestrielle doit être à jour et CEB se réserve le droit d'en demander une justification ou d'interdire l'accès au site de tout véhicule ne répondant pas à ces obligations.

➤ **Conduite d'engins spéciaux**

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier. Il est particulièrement attiré l'attention des employeurs, exposants, locataires de stands ou commettants des risques liés à l'utilisation de ce type d'engin dans les halls en présence de personnels d'autres entreprises.

➤ **Travaux dangereux**

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement, il est possible de réaliser des travaux dits « dangereux ». Réalisés sous la responsabilité de l'opérateur et de son employeur, ils ne doivent pas pour autant faire prendre le moindre risque à l'environnement du poste de travail (environnement humain ou bâtimentaire).

➤ **Travail par point chaud**

Est défini comme travail par point chaud, les opérations de meulage tronçonnage métallique, oxycoupage, etc. ou autre opération faisant apparaître un risque d'incendie par création de source d'ignition.

Les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du service de sécurité incendie. Au niveau du PC sécurité, des permis feu sont délivrés par le personnel SSIAP de CEB.

➤ **Utilisation de machine-outil**

L'utilisation de machine-outil est autorisée à condition de :

- Disposer d'une machine en bon état
- S'assurer, avant utilisation, que les dispositifs de sécurité sont opérationnels
- Disposer d'un espace suffisant pour la bonne exécution de la mission

Equipements de protection individuelle (EPI)

Lorsque l'opération ne permet pas la mise en place de protection collective ou si les EPI font l'objet d'une recommandation, l'opérateur et/ou son chef d'entreprise devra disposer des EPI adaptés. Comme pour tout chantier de BTP, les personnes intervenantes sur site doivent porter une tenue adaptée au travail avec au minimum une paire de chaussure de sécurité (EN345/346/347, S1P).

En fonction de l'opération, le port d'EPI est nécessaire comme (liste non exhaustive) des gants de manutention, lunettes ou écran facial de protection, masque sur les voies aériennes supérieures (nez + bouche), baudrier et casque (au minimum EN 812 s'il n'existe pas de risque de chute d'objet), etc.

Informations complémentaires sur : securite@bordeaux-expo.com